



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-02293**

DE : **M. DONNELLY (PORT MOODY-COQUITLAM)**

DATE : **LE 30 AVRIL 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **TERRY BEECH**

---

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**L'industrie de la pêche**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger notre poisson pour les générations futures et nous comprenons et partageons les préoccupations concernant les retours de truites arc-en-ciel. Bien que la truite arc-en-ciel soit une pêche gérée par la province, Pêches et Océans Canada (MPO) prend des mesures pour aider à la conservation de cette importante espèce.

À l'heure actuelle, toutes les pêches sélectives du saumon qui pourraient intercepter accidentellement des truites arc-en-ciel sont tenues d'adopter des mesures visant à réduire ces risques d'interception ou à minimiser les dommages potentiels aux truites arc-en-ciel pêchées accidentellement, ainsi qu'à assurer la remise à l'eau de ces poissons. Les pêches qui ont été jugées comme ayant eu par le passé la plus grande incidence sur la truite arc-en-ciel du Fraser intérieur ont déjà été considérablement réduites, et des périodes et des zones de fermeture ont été mises en place pour empêcher la migration de la majorité de la population de truite arc-en-ciel. En outre, elles doivent adopter certaines mesures sélectives comme l'embarquement des prises dans les pêches à la senne et l'utilisation de vivriers de réanimation. Bien que certains effets de diverses pêches de saumon persistent toujours sur la truite arc-en-ciel du Fraser intérieur en raison du taux de mortalité après remise à l'eau, les mesures de gestion existantes ont permis d'en diminuer largement l'incidence.

En dépit, les pêches de saumons quinnat peut contribuer à la mortalité de la truite arc-en-ciel du Fraser intérieur, car les autres sources de mortalité n'ont pas fait l'objet d'évaluations adéquate, y compris les répercussions durant le stade en eau douce du cycle de vie.

Entre-temps, le Ministère a désigné la conservation de la truite arc-en-ciel des rivières Thompson et Chilcotin comme étant l'une des principales priorités pour la planification de la pêche au saumon cette année. Le Ministère étudie présentement les répercussions de l'ensemble des pêches au saumon dans le fleuve Fraser et des zones d'approche pour la saison de pêche 2018 ainsi que les récentes mesures de gestion visant à protéger la truite arc-en-ciel du Fraser intérieur dans le cadre de l'ébauche du Plan de gestion intégrée des pêches du saumon de la côte sud de 2018.

À l'heure actuelle, Pêches et Océans Canada élabore une méthode d'évaluation du potentiel de rétablissement dans le cadre du processus d'inscription en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Cette évaluation permettra de prendre en compte l'incidence des menaces encourues par les populations de truite arc-en-ciel.